

Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
5 rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15

Saint-Denis, le 19 Mars 2024

D/2024/

Objet : Accord formel de SNCF Réseau pour le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Val de Marne, échéance 3


Monsieur le Préfet,

La directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). L'objectif est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

Le projet de PPBE établi au titre de l'échéance 3 traite des domaines de compétence de l'État dans le domaine du bruit sur le département du Val de Marne, périmètre limité aux infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 circulations annuelles.

Pour construire ce document, SNCF Réseau en tant que gestionnaire d'infrastructure ferroviaire a transmis à vos services les mesures qui ont permis de prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement au cours des dix dernières années, et les actions prévues pour les cinq prochaines années, sur le périmètre précisé ci-dessus.

Le projet de PPBE des infrastructures ferroviaires dans le Val de Marne sera prochainement soumis à la consultation du public. Conformément à l'article R.572-8 du code de l'environnement, les accords des autorités ou organismes compétents pour décider et mettre en œuvre les mesures prévues sont à joindre en annexe du PPBE. Ainsi, par ce courrier, je vous exprime l'accord formel de SNCF Réseau concernant le contenu et les engagements inscrits dans ce projet de PPBE¹, au titre de l'échéance 3 de la directive européenne sur le bruit, dans la limite de son périmètre. Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma respectueuse considération.



Gilles Gautrin
Directeur de la Modernisation et du Développement

SNCF RÉSEAU
DIRECTION MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT
DEPARTEMENT DES PROJETS ET POLE APPUIS
10, rue Camille MOKE
CS 80001 - 93212 SAINT-DENIS



¹ Document Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat dans le Val-de-Marne - 3ème échéance PROJET (ProjetPPBE_94_E3_vf.pdf)